



**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil
d'arrondissement
tenue le jeudi 14 décembre 2017 à 9 h
7800, boul. Métropolitain Est**

PRÉSENCES :

M. Luis Miranda, Maire d'arrondissement
Mme Lynne Shand, Conseillère d'arrondissement
Mme Kristine Marsolais, Conseillère d'arrondissement
M. Richard Leblanc, Conseiller d'arrondissement

Formant quorum et siégeant sous la présidence de M. Luis Miranda, maire d'arrondissement.

ABSENCES :

Mme Andrée Hénault, Conseiller de ville

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Jennifer Poirier, Secrétaire d'arrondissement
Mme Louise Goudreault, Directrice d'arrondissement

Cette séance est tenue conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19).

Période de questions du public

La période de questions du public débute à 9 h00, mais aucune question n'est posée.

10.01

Période de questions du public et des membres du conseil

La période de questions des membres du conseil débute à 9 h01, mais aucune question n'est posée.

10.02

CA17 12268

Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 14 décembre 2017

Il est proposé par Kristine Marsolais

appuyé par Lynne Shand

et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 14 décembre 2017, tel que livré aux membres du conseil.

ADOPTÉE

10.03

CA17 12269

Octroyer une contribution financière totale de 500 \$, à même le budget de fonctionnement, à l'école primaire Des Roseraies pour la soutenir dans l'organisation de trois (3) projets visant à créer des éléments artistiques à l'école

Il est proposé par Richard Leblanc

appuyé par Lynne Shand

et unanimement résolu :

D'octroyer une contribution financière non récurrente au montant de 500 \$, à l'école primaire Des Roseraies pour la soutenir dans l'organisation de trois (3) projets visant à créer des éléments artistiques à l'école.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

D'assortir cette contribution financière à l'engagement de l'école Des Roseraies à rendre compte, à la demande de l'arrondissement, de l'utilisation de cette contribution financière.

ADOPTÉE

20.01 1177169004

CA17 12270

Préciser le rôle du comité de circulation afin de diminuer le délai de traitement des requêtes

Considérant que le service à la clientèle et la sécurité de tous sont une priorité pour l'arrondissement, et que l'arrondissement d'Anjou s'est doté d'un comité de circulation pour analyser les requêtes et émettre des recommandations;

Il est proposé par Kristine Marsolais

appuyé par Lynne Shand

et unanimement résolu :

De préciser le mandat du comité de circulation, sa composition et son fonctionnement :

A) MANDAT

Le comité de circulation a pour fonction d'étudier et de soumettre des rapports au conseil d'arrondissement sur toute question soumise par l'arrondissement, concernant la signalisation sur les voies locales publiques de l'arrondissement, à l'exception des requêtes visant :

- un endroit où il est interdit en tout temps de stationner en vertu du *Code de la sécurité routière* (section II) :
- une zone de stationnement réservée aux détenteurs de vignettes;
- un stationnement réservé pour les personnes handicapées;
- un terrain de stationnement public;
- une interdiction de stationner pour l'entretien des rues et des parcours du balai mécanique;
- une interdiction de stationner lors des opérations de déneigement et une interdiction pour les travaux de voirie.

Le présent paragraphe n'a pas pour effet d'empêcher l'arrondissement de soumettre au comité tout dossier relatif à la circulation aux fins de discussion.

B) COMPOSITION

Le comité de circulation est composé d'onze (11) membres nommés par résolution

du conseil d'arrondissement, dont un élu du conseil d'arrondissement siégeant à titre de président, et deux employés de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, soit : l'inspecteur principal du domaine public et le chef de la Division des permis et inspections, de l'environnement et de la circulation.

Nonobstant les nominations du conseil d'arrondissement, le comité de circulation peut s'adjoindre, de temps à autre et pour une courte durée, des personnes compétentes requises pour l'étude de dossiers complexes.

La durée du mandat des membres nommés par le conseil d'arrondissement cesse le jour de l'adoption, par le conseil d'arrondissement, d'une résolution nommant les nouveaux membres.

C) FONCTIONNEMENT

Le comité de circulation se réunit mensuellement, à l'exception d'un mois estival, et adopte, à la fin de l'année en cours, un calendrier pour les réunions de l'année à venir.

L'arrondissement convoquera par écrit les membres du comité de circulation à la réunion en donnant un avis écrit préalable au plus tard le lundi de la semaine précédant la réunion et en précisant les sujets faisant l'objet de la convocation.

Le quorum requis pour la tenue d'une réunion du comité est de trois membres, présents tout au long de la réunion.

En cas d'absence :

- du président: ce dernier désigne un des membres pour le remplacer;
- du coordonnateur et du secrétaire: ce dernier est remplacé par le directeur de l'ité.

Le comité de circulation émet ses recommandations sous la forme d'un compte rendu qui fait office de rapport écrit. Ces rapports sont approuvés et signés par le président et déposés par la suite au conseil d'arrondissement siégeant en séance du conseil.

ADOPTÉE

30.01 1171462010

CA17 12271

Recommander au conseil d'agglomération de Montréal la nomination de Mme Kristine Marsolais, conseillère d'arrondissement, à titre de représentante de l'arrondissement au sein du conseil d'administration du PME MTL Est-de-l'île

Il est proposé par Lynne Shand

appuyé par Richard Leblanc

et unanimement résolu :

De recommander au conseil d'agglomération de Montréal la nomination de Mme Kristine Marsolais, conseillère d'arrondissement, à titre de représentante de l'arrondissement au sein du conseil d'administration du PME MTL Est-de-l'île.

ADOPTÉE

30.02 1177169005

CA17 12272

Avis de motion - Règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 6 000 000 \$ pour la réalisation de travaux majeurs de rénovation requis aux différents édifices municipaux » (RCA-136), dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations 2018-2019-2020

La conseillère Kristine Marsolais donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou à toute séance subséquente, il sera adopté le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 6 000 000 \$ pour la réalisation de travaux majeurs de rénovation requis aux différents édifices municipaux » (RCA-136).

ADOPTÉE

40.01 1172071009

CA17 12273

Avis de motion - Règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 300 000 \$ pour la réalisation de travaux de réfection routière visant la chaussée, les trottoirs, les bordures, ainsi que l'éclairage et la signalisation routière » (RCA-137), dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2018-2019-2020

La conseillère Lynne Shand donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou à toute séance subséquente, il sera adopté le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 300 000 \$ pour la réalisation de travaux de réfection routière visant la chaussée, les trottoirs, les bordures, ainsi que l'éclairage et la signalisation routière » (RCA-137).

ADOPTÉE

40.02 1172071010

CA17 12274

Adoption - Règlement intitulé « Règlement sur la taxe locale récurrente relative aux services, pour l'exercice financier 2018 » (RCA-134)

ATTENDU QUE le règlement intitulé « Règlement sur la taxe locale récurrente relative aux services, pour l'exercice financier 2018 » (RCA-134) a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 5 décembre 2017;

ATTENDU QU'un projet de règlement intitulé « Règlement sur la taxe locale récurrente relative aux services, pour l'exercice financier 2018 » (RCA-134) a été présenté lors de cette séance;

ATTENDU QUE l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par Richard Leblanc

appuyé par Kristine Marsolais

et unanimement résolu :

D'adopter le règlement intitulé « Règlement sur la taxe locale récurrente relative aux services, pour l'exercice financier 2018 » (RCA-134).

ADOPTÉE

40.03 1172071004

CA17 12275

Adoption - Règlement intitulé « Règlement sur la taxe spéciale relative aux services, pour l'exercice financier 2018 » (RCA-135)

ATTENDU QUE le règlement intitulé « Règlement sur la taxe spéciale relative aux services, pour l'exercice financier 2018 » (RCA-135) a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 5 décembre 2017;

ATTENDU QU'un projet de règlement intitulé « Règlement sur la taxe spéciale relative aux services, pour l'exercice financier 2018 » (RCA-135) a été présenté lors de cette séance;

ATTENDU QUE l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par Richard Leblanc

appuyé par Kristine Marsolais

et unanimement résolu :

D'adopter le règlement intitulé « Règlement sur la taxe spéciale relative aux services, exercice financier 2018 » (RCA-135).

ADOPTÉE

40.04 1172071004

CA17 12276

Création de commissions et nomination des membres : Commission des travaux publics, Commission de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, Commission des services administratifs, relations avec les citoyens et greffe, Commission de la culture, sports, loisirs et développement social - Révision de la liste des représentants au sein de différents comités et commissions du conseil d'arrondissement

Il est proposé par Kristine Marsolais

appuyé par Lynne Shand

et unanimement résolu :

D'abolir la Commission des travaux publics et du développement du territoire.

De créer la Commission des travaux publics et de désigner M. Richard Leblanc pour agir à titre de président.

D'abolir la Commission du développement du territoire et études techniques.

De créer la Commission de l'aménagement urbain et des services aux entreprises et de désigner Mme Kristine Marsolais pour agir à titre de présidente.

De désigner les membres du conseil de l'arrondissement d'Anjou ci-après à la présidence de la commission inscrite en regard de chacun d'eux, à savoir:

- Mme Lynne Shand à la Commission des services administratifs, des relations avec les citoyens et du greffe;
- Mme Andrée Hénault à la Commission de la culture, sports, loisirs et développement social.

Le conseiller de ville et les conseillers d'arrondissement sont nommés à titre de membres de chacune des commissions.

Le maire fait partie d'office de toutes les commissions, et il a droit d'y voter.

Ces nominations remplacent, à compter des présentes, celles adoptées en vertu de la résolution numéro CA 15 12173 adoptée le 22 juin 2015.

En regard du comité consultatif d'urbanisme:

De nommer et reconduire le mandat des personnes suivantes, à titre de membres du Comité consultatif d'urbanisme (« CCU ») de l'arrondissement d'Anjou, aux sièges et fonctions les concernant, jusqu'au 16 janvier 2020 à savoir :

Siège numéro 2	M. Luis Miranda, représentant du conseil d'arrondissement et président du comité
Siège numéro 4	Mme Nicole Rouillard, représentante des citoyens
Siège numéro 6	M. Vincent Rotiroti, représentant des citoyens
Siège numéro 8	M. Mario Bocchicchio, représentant des citoyens
Siège numéro 10	M. Bruno Desmarais, représentant des citoyens
Siège numéro 12	Mme Anne Désaulniers, représentante des citoyens
Siège numéro 14	M. Richard Leblanc, représentant du conseil d'arrondissement

De nommer et reconduire les personnes suivantes à titre de membres du comité consultatif d'urbanisme, et ce, aux sièges et fonctions les concernant, jusqu'au 16 janvier 2019, à savoir :

Siège numéro 1	Mme Andrée Hénault, représentante du conseil d'arrondissement
Siège numéro 3	M. Jacques Gauthier, représentant des citoyens
Siège numéro 5	M. André Genty, représentant des citoyens
Siège numéro 7	Mme Francine Beauchamps, représentante des citoyens
Siège numéro 9	Mme Mireille Bonin, représentante des citoyens
Siège numéro 11	Mme Kristine Marsolais, représentante du conseil d'arrondissement et vice-présidente du comité
Siège numéro 13	Mme Louise Turpin, représentante des citoyens

En regard du comité d'embellissement:

De désigner Mme Kristine Marsolais, présidente du comité.

En regard du comité environnemental:

De désigner Mme Andrée Hénault, présidente du comité.

De nommer et reconduire le mandat des personnes suivantes, à titre de membres du Comité consultatif sur l'environnement comme décrit ci-dessous:

Andrée Hénault: présidente, mandat de 3 ans;
Jacques Gauthier: représentant des citoyens, mandat de 2 ans;
Francine Drouin: représentante des citoyens, mandat de 2 ans;
Denise Pouliot: représentante des citoyens, mandat de 2 ans;
André Genty: représentant des citoyens, mandat de 2 ans;
Francine Lafortune: représentante des citoyens, mandat de 3 ans;
Louise Desmarais: représentante des citoyens, mandat de 3 ans;
Karine Tremblay: représentante des citoyens, mandat de 3 ans;
Guylaine Déziel: secrétaire du comité, mandat de 3 ans.

En regard du comité de circulation:

À la suite de confirmation et de nomination, le comité de circulation sera composé des membres suivants:

M. Richard Leblanc, président, Conseiller d'arrondissement;
M. Gaspard Mésidor, citoyen;

M. Jacques Gauthier, citoyen;
Un membre du Service de sécurité incendie de Montréal;
M. Michel Lapierre, Chef de section, mandats et projets, Service de sécurité incendie de Montréal;
Mme Nathalie Heppel, Agente de circulation , SPVM, postes 46;
M. François Léonard, Lieutenant SPVM, poste 46;
M. Aristomen Anéziris, ing., Ingénieur en circulation, expert-conseil;
M. Marc-Pierre Laframboise, Inspecteur principal du domaine public, Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises;
M. Roger Berthelot, Directeur du service des travaux publics;
M. Robert Denis, coordonnateur, Chef de division des permis, inspection de l'environnement et de la circulation, Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises.

En regard du Comité de développement de l'Est de Montréal (CEDEM):

De désigner Mme Andrée Hénault, membre du comité.

ADOPTÉE

51.00 1172071008

CA17 12277

Autoriser le conseil d'arrondissement à recevoir les aînés de quatre (4) résidences de personnes âgées pour le souper de Noël, le 15 décembre 2017

Il est proposé par Richard Leblanc

appuyé par Lynne Shand

et unanimement résolu :

D'autoriser le conseil d'arrondissement à recevoir les aînés de quatre (4) résidences pour personnes âgées pour un souper de Noël, le 15 décembre 2017.

ADOPTÉE

60.01 1172071011

Dépôt 50

Dépôt de documents - Déclarations d'intérêts pécuniaires

Conformément à l'article 357 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2), la conseillère d'arrondissement Lynne Shand dépose au conseil d'arrondissement sa déclaration d'intérêts pécuniaires.

61.01

CA17 12278

Levée de la séance extraordinaire du 14 décembre 2017

Il est proposé par Kristine Marsolais

appuyé par Lynne Shand

et unanimement résolu :

Que la présente séance soit levée à 9 h 06.

ADOPTÉE

70.01

Luis Miranda
Maire d'arrondissement

Jennifer Poirier
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le
9 janvier 2018.